

Soirée européenne et soixante bougies

Éducation. Au lycée Louise-Michel.



■ Les lycéens ont reçu leurs diplômes.

PHOTO PH. L.

Erasmus, le lycée Louise-Michel connaît, lui qui est investi depuis 2013 dans les projets Erasmus +. Cette année marque à la fois le 30^e anniversaire de ce programme européen et le 60^e du jumelage britannique entre les villes de Salford et de Narbonne. Mardi, à l'occasion d'une journée européenne très rythmée, les lycées Louise-Michel de Narbonne et Ernest-Ferroul de Lézignan ont reçu une délégation britannique, d'une douzaine de membres, du comité de jumelage de Salford.

Voyage inoubliable

Ce comité, investi dans le développement économique, dans l'échange d'étudiants et la mise en rapport des établissements scolaires, a visité le lycée lézignanais. Un tour d'horizon de ses formations a été organisé. De nombreuses rencontres ont aussi eu

lieu au lycée Louise-Michel de Narbonne l'après-midi.

Ce comité a par exemple organisé le placement de 19 stagiaires français toutes sections confondues. Les professeurs ont aussi pu réaliser un stage au sein du Salford City College. Fruit de ses excellentes relations, son proviseur, John Spindler, sera présent en mai dans le cadre de l'échange de pratiques pédagogiques innovantes pour une montée en excellence des formations au niveau européen. En soirée, les Europass Mobilités attestant de la réalisation d'un stage en Europe et l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles et interpersonnelles en anglais ou espagnol ont été remis : « *En Angleterre, c'était le voyage de ma vie* », confirme même un récipiendaire !

E. S.

L'Indépendant

Salle mu repousse

Grand projet. Le march

La commission d'appel d'offres de la Ville de Narbonne a déclaré « *infructueux* », mercredi matin, le marché de conception-réalisation de la salle multimodale, projet phare de l'actuelle majorité municipale, en raison du fait que les offres n'étaient pas conformes au cahier des charges.

Lundi, le jury du concours a examiné les dossiers déposés par les cinq groupements "architecte-entreprise" finalistes, pour la construction de cet équipement susceptible d'accueillir des rencontres sportives et des spectacles, d'une capacité maximum de 5 000 places.

« *Nous avons relevé, dans tous les dossiers, des éléments qui ne correspondaient pas au cahier des charges* », a souligné le premier adjoint au maire Bertrand Malquier, membre du jury et de la commission d'appel d'offres. Il s'agit, selon les élus, de « *dépassements importants de surface du bâtiment, certains pouvant aller jusqu'à 3 000 m² en plus* », ainsi que de problèmes dans la jauge de spectateurs présentée par les projets, avec un delta allant de 1 000 à 1 500 places par rapport à la capacité envisagée

■ L

par

Tr

« D

la

le

qu

me

le

Mc

av

ma

dé

mi

déc